

Bull d'information

VOL IX N° 93

Secteur de l'urbanisme & de l'immobilier au Maroc







Sommaire:

L'Agence urbaine de Casablanca a publié récemment, en langues française et arabe, « L'Atlas du patrimoine architectural de Casablanca ». L'ouvrage de 377 pages est considéré comme l'une des publications glorifiées les plus importantes de l'histoire de l'urbanisme et de l'architecture dans la capitale économique du Maroc, selon une note de présentation.

Un stage qui sera sanctionné par un certificat permettant au stagiaire de solliciter l'autorisation d'exercer. Des architectes ne sont pas prêts à prendre en charge la rémunération des stagiaires. Ils proposent l'introduction d'un examen à la fin du stage et son introduction dans le cursus universitaire.

Dans ce numéro :

Maroc : 120.000 hectares seront ouverts à l'urbanisme à l'horizon 2040

Habitat et urbanisme: vers le développement de centres urbains émergents

Casablanca-Settat: les priorités du Schéma régional d'aménage- 2 ment du territoire

Agences urbaines. Parution de « L'Atlas du patrimoine architectural de Casablanca »

Polémique chez les architectes : L'accès à la profession bientôt conditionné par la réalisation de 2 ans de stage

Bulletin Officiel

Agenda 3

3

MAROC : 120.000 HECTARES SERONT OUVERTS À L'URBANISME À L'HORIZON 2040

Les documents d'urbanisme couvrent 80% du territoire national, a indiqué la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Fatima Ezzahra El Mansouri.

En réponse à une question centrale à la Chambre des conseillers sur l'approche gouvernementale dans le secteur de l'urbanisme et la lutte contre l'habitat insalubre, la ministre a souligné que les efforts entrepris à ce jour ont permis de couvrir 80% du territoire national avec des documents d'urbanisme, précisant que 1.200 communes parmi 1.500 disposent de

leurs propres documents d'urbanisme et sont couvertes par des plans d'aménagements.

Le ministère a engagé une série de mesures et œuvre, en effet, à la production d'une nouvelle génération de documents d'urbanisme plus flexibles afin d'encourager l'investissement ainsi qu'à l'établissement des documents d'urbanisme des espaces "métropolitains", a ajouté Mme El Mansouri, notant que sous le gouvernement actuel, 19 plans d'aménagements ont vu le jour, en plus d'une action visant à ouvrir 120.000 hectares à l'urbanisme à l'horizon de l'année 2040, dont 50% destinés à l'investissement et 50% pour l'habitat, les routes et les lieux publics.

Plus que des documents techniques, a insisté la ministre, les documents d'urbanisme s'inscrivent plutôt dans une stratégie qui permet de mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques et d'élaborer une vision économique et sociale du territoire. Ceci étant, a-t-elle suggéré, il convient de trouver des mécanismes permettant de disposer de documents plus souples, plus efficaces et plus transparents...

SOURCE: laquotidienne.ma

HABITAT ET URBANISME: VERS LE DÉVELOPPEMENT DE CENTRES URBAINS ÉMERGENTS

A l'instar de plusieurs pays du monde, le Maroc est confronté à une croissance démographique galopante, qui s'est accompagnée d'une importante urbanisation. Les villes et les centres urbains constituent aujourd'hui l'espace de vie de 65% des Marocains.

Cette urbanisation accélérée a engendré des transformations profondes des territoires, qui ont occasionné plusieurs dysfonctionnements handicapant leur compétitivité. Il existe une forte pression sur les métropoles pour répondre à la demande sans cesse croissante.

Les nouveaux centres urbains sont une opportunité pour éponger le déficit existant dans les villes. Ils sont aussi préconisés pour absorber les besoins en logements et l'immobilier d'activités dans le milieu rural. Fatima Zahra Mansouri, ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la ville, a, dès sa nomination, annoncé les couleurs, affirmant que son département est en voie de fixer une nouvelle feuille de route pour le secteur où il est question de réduire les disparités territoriales.

Dernièrement, en réponse à des questions orales à la Chambre des représentants, elle a annoncé que les nouveaux centres urbains ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Il n'est pas question de lancer de nouveaux sites à partir d'une feuille blanche.

L'idée est plutôt de dévelop-

per les petits patelins qui présentent certaines perspectives de croissance. Les souks hebdomadaires sont les plus préconisés du fait de leurs emplacements et leur qualité d'attrait. Par le passé, plusieurs sites de ce genre se sont transformés en quelques décennies en de véritables agglomérations émergentes...

SOURCE: fnh.ma

URBA-ACTU Page 2



La région de Casablanca-Settat est le poumon économique du Maroc. Elle produit plus de 31 % du PIB du pays et regroupe près de 7 millions de personnes, soit plus de 20% de la population. Avec Chaouia et Doukkala, elle englobe l'une des zones agricoles les plus dynamiques du Royaume.

L'Agence urbaine de Casablanca a publié récemment, en langues française et arabe, « L'Atlas du patrimoine architectural de Casablanca ».
L'ouvrage de 377 pages est considéré comme l'une des publications glorifiées les plus importantes de l'histoire de l'urbanisme et de l'architecture dans la capitale économique du Maroc, selon une note de présentation.



Un stage qui sera sanctionné par un certificat permettant au stagiaire de solliciter l'autorisation d'exercer. Des architectes ne sont pas prêts à prendre en charge la rémunération des stagiaires. Ils proposent l'introduction d'un examen à la fin du stage et son introduction dans le cursus universitaire.

CASABLANCA-SETTAT: LES PRIORITÉS DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour consolider cet essor socioéconomique, la région a besoin de planifier son développement en lançant différents projets structurants, surtout au niveau des infrastructures de base, de la mobilisation du foncier ou du soutien de certaines activités.

Le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) constitue un cadre référentiel et une feuille de route mettant en évidence les orientations stratégiques de la région Casa-Settat, ainsi que l'évolution de leur concrétisation en programmes. La région a organisé plusieurs ateliers thématiques afin de dresser une vision de développement, définir les orientations stratégiques et arrêter les projets d'avenir. Une dizaine de priorités ont été fixées concernant une vision pour les 25 ans à venir. L'objectif est d'avoir une feuille de route précise avec des programmes de développement et des objectifs bien définis.

«Plusieurs détails de cette

vision seront mis en œuvre au fur et à mesure dans le cadre des plans de développement (PDR) qui, chacun, est déployé tous les 6 ans. De nombreux aspects seront abordés. Au niveau économique, la priorité sera donnée aux secteurs les plus porteurs de la région ou ceux qui peuvent générer une nouvelle valeur ajoutée, notamment en matière de création d'emploi ou d'investissement...

SOURCE: fnh.ma

AGENCES URBAINES. PARUTION DE « L'ATLAS DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE CASABLANCA »

[...] Il est le premier du genre, regroupent photos et documentation topographique, avec des études analytiques spécialisées dans les domaines de l'histoire et de l'architecture, ce qui en fait une référence unique en matière d'équite et de protection de la mémoire architecturale de la ville.

Il constitue aussi une référence incontournable pour les chercheurs dans le domaine de la construction de la ville, l'histoire de tous ses quartiers et les références des écoles d'ingénieurs qui ont produit son élan architectural.

« L'Atlas du patrimoine architectural de Casablanca » est un important travail documenté, réalisé en français par Jean-Louis Cohen, un des grands architectes qui a publié de nombreux livres et publications sur l'histoire de l'urbanisme et de l'architecture de Casablanca, l'architecte Tarek Oualalou qui a réalisé d'importants travaux d'ingénierie en France, au Maroc et dans des pays asiatiques, dont le dernier était le pavillon du Maroc à l'Expo 2022 de Dubaï, et l'architecte Bernard Toulier, expert international dans le domaine de l'architecture moderne et contemporaine.

L'ouvrage, qui a été traduit en langue arabe par l'écrivain marocain Lahcen Laassibi, est composé de sept chapitres principaux, très riches au niveau des images, des cartes et des informations techniques d'ingénierie. Il comprend aussi des études analytiques et historiques très importantes, traitant des méthodes d'écriture architecturale de Casablanca, de l'histoire de l'architecture de la ville ancienne et de l'histoire de l'architecture de la ville nouvelle, et des étapes d'achèvement et de construction des quartiers des années 40...

SOURCE: infomaroc.net

POLÉMIQUE CHEZ LES ARCHITECTES : L'ACCÈS À LA PROFESSION BIENTÔT CONDITIONNÉ PAR LA RÉALISATION DE 2 ANS DE STAGE

Les articles 4 et 8 à 15 de la loi sur l'exercice de la profession d'architecte 16-89, devront bientôt être appliqués. Une requête du Conseil national de l'ordre des architectes a été déposée au Secrétariat général du gouvernement afin de mettre en œuvre ces obligations. Ces articles prévoient, entre autres, une durée de stage de 2 ans, qui sera sanctionnée par un certificat délivré par l'ordre des architectes sur rapport du maître de stage, pour permettre au stagiaire de solliciter l'autorisation d'exercer. En face, les architectes ou sociétés d'architectes sont tenus d'assurer la formation des stagiaires. Seuls peuvent assurer la formation des stagiaires, les professionnels exerçant à titre indépendant depuis 5 ans au moins. Tout cela est matérialisé par un contrat type qui établit les rapports entre l'architecte stagiaire et le maître de stage dans lequel on évoque une rémunération du stagiaire de 6 000 DH. Des professionnels du métier contactés sont unanimes sur la nécessité d'introduire cette pratique, non seulement de par son caractère obligatoire, puisqu'il s'agit d'une loi, mais surtout pour la

valeur ajoutée qu'elle devra apporter au métier. Toutefois, ils réfutent plusieurs éléments compris dans cette obligation. Rachid Boufous, architecte urbaniste trouve que «la rémunération du stagiaire ne devrait pas être supportée par le cabinet d'architecte, mais par l'Etat, spécialement dans les conditions actuelles»...

SOURCE: <u>lavieeco.com</u>

BULLETIN OFFICIEL

Date de Publication
03-02-2022
07-02-2022
10-02-2022
14-02-2022
17-02-2022
21-02-2022
24-02-2022
28-02-2022



AGENDA

Fête du court métrage



Du 16 Au 22 Mars à Institut français d'Essaouira

Festival Les Océanes - 5ème édition



Du 24 Au 27 Mars à Institut français d'Essaouira

Toute l'actualité à portée de main grâce aux QR Codes



Etat d'avancement des documents d'urbanisme



PREINSTRUCTION



RECLAMATIONS



CONDIDATURES



APPELS D'OFFRES



PUBLICATIONS



RESULTATS DES



GEOPORTAIL



NOTES DE



ACTUALITES



CONTACT



PRISE DE RENDEZ-VOUS

Réseaux sociaux



Facebook



YouTube



Instagram

Twitter

Accès directe aux services via le site web de l'AUESS



ARABE



FRANÇAIS



AMAZIGH

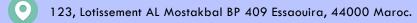


L'Agence Urbaine d'Essaouira fut crée en date du 19 Octobre 2006, en vertu du Décret n° 2.06.166.

L'Agence Urbaine d'Essaouira est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et relève de la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Missions:

L'arrêté n°2-3572 du 08 juillet 2005 portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines...<u>Plus</u>



Standard: 05 24 47 40 37

Direction: 05 24 47 58 85

DAF: 05 24 78 57 37
Fax: 05 24 47 40 38

contact@auessaouira.ma





